



DÉCISIONS

Report du Congrès de l'UICN 2020

DÉCISION DU BUREAU B/83/1

Le Bureau du Conseil de l'UICN,

Recommande au Conseil d'approuver la décision suivante :

Le Conseil de l'UICN,

Sur recommandation du Bureau de l'UICN de reporter le Congrès compte tenu de la crise en évolution rapide provoquée par Covid-19 et de son impact sur l'organisation du Congrès mondial de la nature de l'UICN 2020, prévu du 11 au 19 juin 2020,

Demande au Secrétariat de:

1. discuter avec le gouvernement français de reporter le Congrès de l'UICN à une date ultérieure qui permettra à tous les Membres et partenaires de l'UICN de participer;
2. faire rapport au Président de l'UICN et au Président du CPC afin d'approuver le texte d'une communication conjointe de l'UICN et du gouvernement français sur le report;
3. faire rapport des résultats au Comité d'organisation du Congrès (CPC) qui fera une recommandation au Conseil sur une nouvelle date et d'autres aspects de la tenue du Congrès à une date ultérieure.